



**Compte Rendu  
Du Conseil Municipal  
De la commune de Noailhac  
Séance du 11 juillet 2018**

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Jean-Louis GAU. Henry BOSCH ; Serge BARBASTE.; Jean-Marie BERNAT ; Marc GEMIN ; Jacques BLANC ; Etienne SICARD

Mmes : Marie-Pierre PALAYSI ; Armelle ANDRADE ; Christiane MADAULE ; Isabelle CARRIÈRE ; Gaëlle THUILLIER

**ÉTUDE SUR LE LAGUNAGE**

Monsieur le Maire résume la réunion du comité de pilotage du 26 juin et la réunion de la commission travaux du 05 juillet concernant l'étude sur le lagunage.

Après concertation, le conseil municipal décide de conserver le site et d'étudier la technique de brassage.

- Adaptation de la Station d'Épuration actuelle

L'objectif de ce scénario est de pousser la Station d'Épuration au maximum de sa capacité sans en modifier les ouvrages.

La solution consiste ainsi à :

- Electrifier le site,
- Reprendre le dégrilleur manuel entrée Station d'Épuration,
- Positionner 2 brasseurs lents sur la lagune
- Positionner 1 brasseur lent sur la lagune
- Anti-batillage sur les 3 lagunes,
- Création d'une canalisation de rejet.

**CONVENTION – DROIT DE PASSAGE ET ENTRETIEN  
DU CHEMIN DE LA LAGUNE**

Monsieur le Maire informe les conseillers présents d'une demande de certificat d'urbanisme déposée en mairie pour l'implantation de maisons d'habitation dont l'accès à ces terrains se ferait par le chemin de la lagune. Il est proposé d'instaurer une convention de droit de passage et d'entretien du chemin de la lagune qui sera signée avec les propriétaires actuels (indivision De Boisseson) ou les acquéreurs.

Après délibération, le conseil municipal : 12 voix pour – 1 contre

- Décide d'établir une convention de droit de passage et d'entretien du chemin de la lagune entre la commune et les propriétaires des terrains concernés.

**GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ  
PUBLIC D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR DES  
PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN CONFORMITÉ  
AU RGPD - APPROBATION DE LA CONVENTION**

Le nouveau règlement général de l'Union Européenne 2016/679 sur la protection des données (RGPD) impose aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics de nouvelles contraintes, comme la désignation (ou la mutualisation) d'un Délégué à la Protection des Données à caractère personnel qui sera le point de contact de l'autorité de contrôle (CNIL), la tenue d'un registre des traitements des données personnelles ou sensibles, le recueil du consentement des personnes concernées et la conservation de la preuve, mais aussi l'obligation de répondre à l'exercice des droits des personnes concernées dans un délai restreint (30 jours), sous peine de sanctions financières et pénales.

Afin de bien prendre en compte dès le départ l'ensemble des répercussions de ce règlement sur les relations avec les administrés, ou avec les agents, un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des prestations d'accompagnement à la mise en conformité au RGPD doit être lancé auprès de sociétés de conseils spécialisées dans le domaine de la sécurité des collectivités territoriales.

À ce titre, et afin d'harmoniser la gestion des contrats et de réaliser des économies d'échelle, il est convenu de regrouper les besoins et de former un groupement de commandes

Après délibération, le conseil municipal : 12 voix pour – 1 abstention,

- Approuve la convention de groupement de commandes entre la Ville de Castres, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.
- Autorise M le Maire à signer la convention susvisée et les marchés correspondants.
- Dit que les crédits correspondant au financement de la dépense seront inscrits au budget de l'exercice 2018 de la commune

**RENTREE SCOLAIRE 2018/2019**

Monsieur le Maire informe les conseillers présents du besoin de créer un poste de directrice pour l'accueil de loisirs à l'école (garderies) afin de maintenir ce service en conformité avec la Caisse d'Allocations Familiales et avec la réglementation.

Le poste est proposé à Mme Delphine GESELL, titulaire du Brevet Professionnel Jeunesse, Éducation Populaire et Sport (BPJEPS), actuellement en poste à la MJC de Lagarrigue à temps partiel.

La commission Enfance Jeunesse, a réfléchi sur un nouveau planning pour la rentrée 2018/2019 en tenant compte de la diminution de 5 heures du temps de travail de Mme MARCATO à sa demande et en intégrant Mme Delphine GESELL pour 9h30/semaine, en précisant qu'aucune des employées à l'école ne bénéficie d'un temps complet.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide de créer le poste de Directrice ALAÉ pour 9h30/semaine ;
- Accepte la candidature de Mme Delphine GESELL ;
- Décide de saisir le centre de gestion pour la baisse du temps de travail de Mme MARCATO ;
- Autorise M le Maire à signer tous documents afférents à ces dossiers

#### **PERSONNEL MUNICIPAL – AVANCEMENT DE GRADE**

Monsieur le Maire informe les conseillers présents de la possibilité d'avancement de grade pour 3 agents de la commune au vue de leur ancienneté.

Mme GAYRAL Bernadette et Mme LE METEIL Françoise passeront du grade d'adjoint technique territorial 2<sup>nd</sup> classe à Adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe, Mme MARY Malori passera du grade d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte l'avance de grade pour Mme GAYRAL, Mme LE METEIL et Mme MARY au 1<sup>er</sup> juillet 2018.
- Autorise M le Maire à signer tous documents nécessaires à ces dossiers

#### **MISE EN SECURITE DES CLOCHES DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire informe les conseillers présents du danger que représentent les cloches de l'église. Suite à la visite annuelle de la société Campas, ces derniers nous ont prévenus d'un important risque concernant les supports des cloches de l'église.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision de mise en sécurité des cloches de l'église, ainsi que la mise à la terre du système électrique des cloches.

#### **TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET CHEMINS**

A ce jour l'entretien des bas-côtés se fait suivant la disponibilité des employés et du matériel

Monsieur le Maire informe les conseillers présents que des devis ont été demandés pour le passage d'une epareuse sur 10 km de chemin. Il a été demandé les tarifs pour un passage de printemps concernant uniquement la banquette et un passage d'automne comprenant la banquette, le talus et le fossé.

Après concertation, il est décidé de faire un point financier en septembre avant de prendre une décision.

#### **SUBVENTIONS PERÇUES EN 2017 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CASTRES/MAZAMET**

Goudronnage .....	2 175.50 €
Matériel informatique école .....	1 665.93 €
Sécurité de l'église .....	1 665.93 €

## DONATION D'UN TERRAIN A LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil présents que M Sochard riverain à Malacan, propose de donner un bout de terrain à la commune pour que la réserve incendie soit plus discrète dans le paysage.

Après délibération, le conseil à l'unanimité

- Accepte le don
- Autorise M le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier

## QUESTIONS DIVERSES

- École de musique : une nouvelle convention sera signée pour la rentrée 2018/2019. Il est proposé de maintenir 2h de cours de musique pendant le temps scolaire, mais de supprimer 1h de cours pendant les activités périscolaires.
- Zone Ux du Barthillou : La communauté d'agglomération doit établir un plan d'aménagement de la future zone d'activité avec un accès sur la départementale.
- Le chantier loisirs jeunes s'est déroulé du 9 au 13 juillet. Des travaux de peinture et des aménagements ont eu lieu au jardin Cabrol.. 11 enfants dont 1 de Noailhac ont participé à cette activité.
- Les personnes âgées vivant seules peuvent se signaler en Mairie afin de donner leurs coordonnées ou celles des personnes à prévenir en cas de problème.